**La posture de l’enseignant**

Pour faire bref, rappelons que l’enseignant se doit d’adopter une posture

1) **exemplaire**: c’est-à-dire qui permet aux élèves d’observer les comportements et compétences qui lui seront utiles ;

2) **positive**: axée sur la validation individuelle, reconnaissant chacun pour ce qu’il est et ce qu’il fait, acceptant le droit à l’erreur et invitant constamment à recadrer l’erreur sur l’apprentissage possible. Une attitude positive implique la capacité d’être à l’écoute, de questionner, d’inviter, d’adopter une attitude de « coach » plutôt que de « maître ». Cela implique également ce qui relève de la « discipline positive », càd. l’encouragement à aller plus loin, à se recentrer sur un projet constructif plutôt que de démotiver par une sanction humiliante.

3) **invitante**: permettant aux élèves d’être eux-mêmes acteurs de leurs apprentissages. Cela implique la capacité de questionner plutôt que de dire. C’est tout le principe de l’éducation « active » : permettre aux élèves de découvrir par eux-mêmes, de tâtonner, d’explorer, de faire, seuls ou en équipe.

4) **axée sur le groupe**: une des compétences essentielles réside dans la capacité à ne pas prendre « sur soi » les possibles défis qui se présentent au sein d’une classe, mais à les ramener au groupe, afin que le problème autant que la solution puissent émerger du groupe. C’est au sein du groupe que les apprentissages essentiels se font. C’est là aussi que les membres du groupe vont trouver l’essentiel de leur motivation, de ce qui donne un sens à leur présence.

5) **décontractée**. La congruence parole – actes – état émotionnel – langage corporel est évidemment requise. Cela se travaille, se développe, s’acquiert avec l’expérience. La perfection n’est pas exigée, mais une attitude vraie, sincère, confiante, qui inspire la confiance et le plaisir, sont des garants de réussite.

(Michel Claeys, extrait de « Enseignants CPS », livret 1)